

PROJET D'ÉCOPOLE ASTER

Première réunion publique au Palais-sur-Vienne

Hier soir, au Palais-sur-Vienne, s'est tenue la 1^{ère} réunion publique relative au projet d'Ecopôle ASTER afin de présenter le contexte et les objectifs du projet, répondre aux interrogations des riverains, usagers, professionnels du secteur et associations et recueillir leurs remarques.

Limoges Métropole a lancé une concertation préalable au projet d'Ecopôle ASTER qui aura lieu du lundi 25 mars et jusqu'au lundi 22 avril 2024 inclus.

Le projet Ecopôle ASTER est né de la volonté d'impulser de nouvelles dynamiques territoriales et l'émergence de nouvelles filières locales en matière d'énergies renouvelables comme la production d'hydrogène vert ou la production de biométhane de 2^{ème} génération. L'objectif principal de l'Ecopôle ASTER est de réunir les conditions nécessaires pour développer des synergies entre des projets de production d'énergie verte et une économie circulaire vertueuse qui pourrait valoriser les productions et déchets dans leur cycle de production.

Limoges Métropole souhaite ainsi inscrire ce projet en limitant son impact sur le milieu écologique, en profitant de la déclivité importante du site Angernaud pour favoriser l'intégration des installations, en préservant la biodiversité existante et en travaillant la régulation de l'eau. Des aménagements paysagers sont également envisagés dans le cadre du renforcement et la préservation du patrimoine permettant une circulation du public à travers le site.

La création de ce parc d'activités de transition écologique pourrait jouer un rôle important dans l'attractivité du territoire et son rééquilibrage en incitant des entreprises, centres de recherche ou organismes de formation à s'établir sur le territoire de Limoges Métropole afin de bénéficier des synergies qu'il génère.

Le dossier de ce projet est consultable durant toute la période de la concertation préalable au siège de Limoges Métropole, au 19 rue Bernard Palissy, ainsi que dans les locaux de la mairie de Limoges, de la mairie du Palais-sur-Vienne et de la mairie de Rilhac-Rancon. Un registre destiné à recueillir les remarques est mis à la disposition du public à ces adresses.

De plus, ce dossier est consultable sur le site de Limoges Métropole : <https://www.limoges-metropole.fr/>

Toute personne intéressée pourra communiquer ses observations par voie postale à l'adresse suivante : Limoges Métropole 19 rue Bernard Palissy 87031 Limoges CEDEX 1 ou par messagerie électronique à l'adresse suivante : aster@limoges-metropole.fr